

**CPR-221031**

**UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**COMITÉ DES PROGRAMMES**

**Réunion du 31 octobre 2022**

**13 h**

**À distance – Microsoft Teams**

**PRÉSENCES :**

Yves Bourgeois  
Francis Bourgoïn  
Céleste Lee Branch  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Olivier Clarisse  
Pierrette Fortin

Monique Levesque  
Gérard Poitras  
Xavier Robichaud  
Gilles Roy, président  
Jean-François Thibault  
Stéphanie Wheaton

**PERSONNE EXCUSÉE :** Jean-François Thibault

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte.

Il est 13 h.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

### 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**R : 01-CPR-221031**

Olivier Clarisse, appuyé par Francis Bourgoïn, propose :

« *Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.* »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-221003

#### Corrections

Page 1 – dans l'encadré, indiquer que la réunion était en présentiel.

Page 2 – point 5.1, 2<sup>e</sup> puce, il faut lire « ... un nombre minimal, mais raisonnable de... »

**R : 02-CPR-221031**

Yves Bourgeois, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« *Que le procès-verbal CPR-221003 soit adopté tel qu'il a été corrigé.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

### 5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-221003

#### 5.1 Cours thématiques autochtones

Au sujet des cours thématiques autochtones, le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) indique qu'il communiquera avec le groupe Mawiomï sous peu. Une réflexion sur ce dossier s'avère nécessaire.

**Suivi : VRER**

### 6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-220603

#### 6.1 Rédaction des objectifs d'apprentissage

Le Comité des programmes prend connaissance d'un document intitulé « Taxonomies ». Ce document fut préparé par le Centre de pédagogie universitaire de l'Université de Montréal en juin 2020. Ce document donne des pistes sur les points suivants :

- Comment clarifier les apprentissages du domaine cognitif?
- Comment clarifier les apprentissages du domaine affectif?
- Comment clarifier les apprentissages du domaine psychomoteur?

Ce document est un outil de travail important pour nos travaux.

Le Comité note que dans le tableau du domaine psychomoteur, « jouer au piano » est un exemple d'habiletés motrices. Il faut comprendre que « jouer au piano » relève également du domaine cognitif et du domaine affectif. Le Comité note qu'il faut faire attention quant aux exemples qui seront choisis.

Le travail portant sur la rédaction des objectifs d'apprentissage se poursuit.

Suivi : Sous-comité de rédaction

## 7. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191108

### 7.1 Proposition de modification du règlement 23 des études supérieures portant sur les modalités d'admission

Le président rappelle les grandes lignes du dossier de la refonte du règlement 23 des études supérieures. Cet article porte sur les modalités d'admission.

Ce dossier est un suivi des CPR-191008 et CPR-191108.

Le Comité des programmes passe en revue les modifications proposées. Les changements touchent les articles suivants : 23.1 (Demande d'admission), 23.3 (Documents exigés), 23.6 (Traduction des documents), 23.5 (Transmission des documents), 23.7 (Propriété des documents), 23.2 (Dates limites), 23.9 (Acceptation de l'offre d'admission), 23.10 (Réadmission) et 23.12 (Droit d'appel).

Notons que les articles suivants sont abrogés : 23.4, 23.9.1, 23.10.1, 23.10.2 et 23.11.

Le CPR examine la note 1 à l'article 23.6 (Dates limites). Le libellé est modifié et se lira comme suit : « Certaines demandes d'admission reçues après les dates limites pourront exceptionnellement être examinées pour la session demandée. »

**R : 03-CPR-221031**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à l'article 23 des règlements des cycles supérieurs incluant les modifications proposées à la note 1 de l'article 23.6 (Dates limites). »*

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

## 8. SUIVI DU SAC-220826

### 8.1 Tableau de bord – Progression des projets soumis au CPR

Le président revient sur les propos du recteur lors de la dernière réunion du Sénat académique. Lors de la présentation du rapport du Comité des programmes, le recteur a mentionné qu'il aimerait connaître les dates de début et de fin des projets.

Le président indique qu'il réfléchit sur le type d'outil qui pourrait plus facilement mesurer le tout. Un outil par faculté pourrait être développé. On note qu'un dossier du CPR fait partie d'un processus plus large qui part souvent des UARD et se termine au CPR ou au SAC. Ce type de tableau s'inscrit dans une thématique plus large du dossier de création des programmes.

Le président indique que le tout doit être facile à gérer.

Suivi : VRER

## 8.2 Durée maximale de traitement d'un dossier soumis au CPR

Voir point 8.1.

## 9. RÉPERTOIRE DES COURS

Au fil des ans, le Répertoire des cours a évolué passant d'un format papier à un format électronique en 2015. Récemment, les programmes du 1<sup>er</sup> cycle de la tuile « Programmes » ont été retapés par la Direction des communications et le Bureau du recrutement étudiant.

Une discussion générale s'ensuit. On note les points suivants :

- Le Répertoire des cours n'est pas accessible à partir de la une du site Web ou du menu « Hamburger ». L'expérience étudiante n'est pas optimale.
- La liste du corps professoral par faculté et la liste des administrateurs ne sont plus disponibles dans le Répertoire depuis 2015.
- Les plans de cours devraient être accessibles à partir du Web.
- Le Répertoire des cours est un outil de travail pour nombreux employés.
- Le Répertoire des cours est un document officiel.
- L'horaire des cours OFG est parfois difficile à saisir. Bien que ceci n'est pas une question de Répertoire en tant que telle, y a-t-il des liens que l'on puisse faire pour améliorer l'expérience étudiante?
- Est-ce que la plateforme CLIC peut être utile pour aller plus loin?
- Doit-on développer un « hub étudiant »?
- Doit-on développer des « Questions/Réponses » sur des situations spécifiques : plagiat, dates limites, révision de notes, barème des notes, etc.

Des idées sont lancées :

- Repenser la présentation du Répertoire des cours en entier.
- Travailler de près avec le Bureau du recrutement étudiant pour la livraison des profils.
- Éliminer les tuiles.

- Développer un site des règlements, politiques, avis et autres informations importantes.

La réflexion se poursuivra au cours de la prochaine année.

**10. MODIFICATION AU COURS CGIV1011 INITIATION AU TRAVAIL EN ING. (doc. 3/22-23)**

Le président présente le dossier. Il s'agit de modifier les heures de laboratoire et les objectifs du cours.

**R : 04-CPR-221031**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux heures au laboratoire et aux objectifs du cours GCIV1011 Initiation au travail en ing. »*

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Note du CPR sur la codification

Le Comité des programmes discute des codes 3/2, 3/1 et 3/0. Le Comité se demande si un document existe, document qui explique la codification. Le lien avec le nombre de crédits par cours est important. Une réflexion sur ceci serait de mise.

**11. MODIFICATION AUX COURS SINF1823 SANTÉ ET CHRONICITÉ ET SINF1922 SOIN AINÉS ET ÉVALUATION PHYSIQUE (doc. 4/22-23)**

Le président présente le dossier. L'ÉRSI souhaite ajouter des cours concomitants pour les cours SINF1823 et SINF1922. Par ailleurs, on propose une modification du préalable du cours SINF1814.

Les points suivants sont notés :

- Le programme est plutôt rigide au départ. Ces modifications semblent le rendre encore plus lourd. Une question de flexibilité se pose automatiquement.
- Le dossier n'explique pas pourquoi l'on souhaite apporter les changements proposés.
- Le CPR note cependant que le programme est taxé de règlements particuliers et que ces changements s'inscrivent dans cet esprit.

Le président indique qu'il fera un suivi sur la question auprès de l'ÉRSI.

**R : 05-CPR-221031**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SINF1823 Santé et chronicité et SINF1922 Soins aînés et évaluation physique. »*

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Suivi : VRER

**12. MODIFICATION À LA FEUILLE DE ROUTE DU B. A.- B. Éd. (PRIMAIRE)**

Le président présente le dossier. Il s'agit d'apporter une correction à la feuille de route du programme B. A.-B. ED. en raison de l'abolition du cours TRAD2440.

Le Comité des programmes note que les abolitions de cours sont parfois problématiques puisqu'un cours peut être offert dans plusieurs programmes.

La correction sera apportée à la feuille de route.

**R : 06-CPR-221031**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la feuille de route du B. A. – B. Éd. (primaire) pour le cours TRAD1420. »*

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

**13. MODIFICATIONS MINEURES AU PROGRAMME DE BACCALURÉAT EN INGÉNIERIE – GÉNIE CIVIL**

Le président présente le dossier. Celui-ci porte sur des modifications mineures apportées au programme de baccalauréat en ingénierie – génie civil.

La Faculté d'ingénierie souhaite créer un nouveau cours, soit le GCIV5560 qui porte sur le traitement des eaux usées.

Par ailleurs, des modifications sont proposées pour les cours GCIV5720 et GCIV5904.

Le Comité note que le sigle SCSO est biffé dans la note 1 de la partie « Formation générale » (voir le formulaire CPR-2).



**15. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucun point n'est soulevé.

**16. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le 28 novembre à 13 h 30.

**17. CLÔTURE**

La séance est levée à 15 h 45.

  
\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale